

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 21 JANVIER 2021

Convocations adressées le : Jeudi 14 janvier 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 8 (ordre du jour 1 à 10) 9 (ordre du jour 11 à 12) 8 (ordre du jour 13 à 14)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3 (ordre du jour 1 à 12) 4 (ordre du jour 13 à 14)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11 (ordre du jour 1 à 10) 12 (ordre du jour 11 à 14)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Christophe BOULANGER; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE (ordre du jour 11 à 14) ; Christian GATARD; Franck MAZET (ordre du jour 1 à 12) ; Wilfried SCHWARTZ.

### **Délégués en visioconférence :**

Emmanuel FRANCOIS Michel GILLOT ; Brigitte PINEAU.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER ; Christine BLET ; Michel PADONOU ; Pascale DEVALLEE (ordre du jour 13 à 14).

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Corinne CHAILLEUX ; Pascale DEVALLEE (ordre du jour 1 à 12) ; Nathalie SAVATON (ordre du jour 11 à 14).

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

**Absents excusés :**

Frédéric AUGIS ; Stéphane HOUQUES ; Sébastien MARAIS ; Cédric DE OLIVEIRA ; Alain BENARD ; Gérard SERER ; Sébastien CLEMENT ; Thierry CHAILLOUX ; Laurent RAYMOND ; Régis SALIC ; Evelyne DUPUY ; Ludovic BOURDIN ; Patrick LEFRANCOIS.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Michel PADONOU

**21/01/03 - FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITE 116 RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Madame et Monsieur BERGE sont propriétaires d'un appartement situé au 116 rue de la Mairie à La Riche au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753 et 754.

Cet appartement d'une surface de 45 m<sup>2</sup> environ situé au 2<sup>ème</sup> étage, est constitutif du lot 22 de cette copropriété et comprend une entrée, un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle de bains aveugle, un WC, dégagement avec placards représentant les 443/10 000<sup>èmes</sup>. Avec cet appartement est également vendu un parking extérieur constituant le lot 37 soit 21/10 000<sup>èmes</sup>.

Madame et Monsieur BERGE ont sollicité le 31 octobre 2019 le Syndicat des Mobilités de Touraine pour la cession de leur bien.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 14 février 2020, à 100 000 € libre d'occupation, et 90 000 € occupé, puisque cet appartement est actuellement loué à Madame ANSAULT Evelyne.

Cette proposition a été présentée à Madame et Monsieur BERGE lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 10 septembre 2020 à la mairie de La Riche.

Suite à cette réunion, Madame et Monsieur BERGE ont transmis une offre d'acquisition au Syndicat des Mobilités de Touraine à hauteur de 115 000 € intégrant outre la valeur vénale du bien, les pertes de loyer entre la date de résiliation du bail et la signature de l'acte de vente.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a ainsi formulé une contre-proposition à hauteur de 110 000 € qui a été acceptée par Monsieur et Madame BERGE par courrier du 17 novembre 2020.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à l'étude notariale de La Riche, située géographiquement la plus proche du bien vendu.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

**Vu** l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 14 février 2020,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 116 rue de la Mairie à La Riche, situé au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753, 754 et représentant les lots 22 et 37 de ladite copropriété, au prix net vendeur de 110 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître TRIQUET, notaire à La Riche,
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le comité adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification  
du caractère exécutoire,**



**Le Président,**

**Wilfried SCHWARTZ**